

Conditions générales de ventes de séjour en chambres d'hôtes du Moulin de Belle-Isle.

Les conditions générales de vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes . Elles constituent le contrat de réservation entre les propriétaires Christine et Eric Gaillard et le client.

Article 1 - durée du séjour

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux. Le propriétaire pourra accepter la prolongation du séjour à titre onéreux si la chambre est libre.

Article 2 - conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location. Une confirmation de réservation définitive sera émise par les propriétaires. Le versement de l'acompte implique l'acceptation des CGV. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Article 3 - annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire.

- Si l'annulation intervient plus de 48 heures avant le début du séjour, l'acompte sera restitué au client.
- Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis aux propriétaires.
- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût du séjour reste intégralement acquis aux propriétaires.

Article 4 - annulation par le propriétaire

Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent le séjour, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils doivent en informer le client le plus rapidement possible par téléphone ou mail. Celui-ci sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 5 - heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées ci-après : Les chambre sont disponibles à partir de 17h00 jusqu'à de 20h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - heure de départ

Les chambres doivent être libérées au plus tard à 10h30 heures.

Article 7 - règlement du solde

Le solde est à régler à la fin du séjour au propriétaire. Paiements acceptés : cartes bancaires (Visa/Mastercard), chèque, virement, espèces.

Article 8 - taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public. Elle est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. La taxe de séjour est de 0.50 € par personne de plus de 18 ans et par nuit.

Article 9 - Art de vivre et utilisation des lieux

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, notre maison d'hôtes est un espace non-fumeur, il est strictement interdit de fumer dans les chambres. Il est également demandé de ne pas y manger.

Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre figurant dans les présentes CGV. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera le propriétaire à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité, sans aucun remboursement, et après règlement des dépenses non encore acquittées.

Une connexion wifi est mise à votre disposition gratuitement. Cependant, le client demeure responsable de l'ensemble de ses téléchargements.

Article 10 – animaux

Les animaux sont admis au sein de notre propriété moyennant un supplément de 10€ (contactez nous pour nous informer de leur venue).

Article 11 – assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

Article 12 - informatique et libertés

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Le Moulin de Belle-Isle s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Article 13 – litiges

Selon la législation, pour tout litige commercial le locataire peut entamer une procédure de médiation selon le processus suivant :

- en cas de réservation par une Agence de Tourisme en ligne (OTA) telle que Airbnb ou Booking.com le client peut faire une demande sur le site Internet de l'opérateur
- en cas de réservation directement au Moulin de Belle-Isle la réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante :
Christine Gaillard 5 La Forge 21310 Béze.
- le Moulin de Belle-Isle s'engage à apporter une réponse sous 2 mois

en cas de réponse négative ou insatisfaisante vous pouvez saisir le médiateur de la consommation : « Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CM2C Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.

En cas de litige, [**vous pouvez déposer votre réclamation sur son site**](#) : ou par voie postale en écrivant à : CM2C 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris

Les présentes conditions générales de ventes sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions générales de ventes sont réputés acquis dès le versement de l'acompte.

Mesures exceptionnelles liées au COVID-19

Le client ou le propriétaire peut annuler tout séjour au motif de force majeure sous réserve de justifier que le déplacement ou le séjour n'est pas possible. Le contrat est alors annulé et peut donner lieu à un report de date ou à un remboursement de la somme versée.

Si l'annulation vient du propriétaire, le contrat est alors annulé et donnera lieu à un report de date ou à un remboursement de la somme versée.